

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	2025M2A01
Date de mise en ligne :	Le lundi 13 janvier 2025 à 11:20:01
Date de clôture :	Le vendredi 07 février 2025 à 12:00:00
Titre :	Recherche de Micropolluants sur eaux usées et industrielles sur le territoire de la C.A.R.C.T.
Descriptif :	Le présent accord-cadre est exécuté par émission de bons de commande, dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il est conclu sans minimum et avec un maximum fixé à 120 000€ pour la durée du marché.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[27/01/2025 à 09:53:35] 1-Est-ce que la ligne L2.P01 du BPU correspond aux prélèvements sur deux points (entrée et sortie STEU)? Car la ligne L2.P01 du DQE est à 6 unités, ce qui laisserait penser que cela correspond à la campagne RSDE (2 points/mois pendant 6 mois)

2-Est-ce que la ligne L2.P02 du BPU correspond aux prélèvements sur deux points (entrée et sortie STEU)?

3-Est-ce que la ligne L2.P03 du BPU correspond aux prélèvements sur deux points (entrée et sortie STEU)?

4- A combien de point de mesure correspondent la ligne L2.P03 du BPU ? Il n' y a pas de mesure de débit, doit on comprendre qu'il s'agit de prélèvements 24h asservi au temps ?

5- doit on prévoir des interventions en espace confiné ?

Questions / Réponses

[28/01/2025 12:48:17] 1. La ligne du BPU L2P01 correspond aux prélèvements sur 1 point. Dans le cadre de la campagne initiale, les analyses devront être effectuées sur l'entrée ET la sortie en même temps, soit 2 bilans. Le DQE fait état de 6 analyses, sur la campagne initiale nous aurons automatiquement 12 analyses : 6 entrées et 6 sorties sur un cycle de 6 mois minimum (1 mois entre chaque analyse). Le BPU a été détaillé par analyse afin d'entreprendre par la suite des analyses ponctuelles sur 1 point précis sur le système de collecte afin de répondre au diagnostic vers l'amont qui découlera de la campagne initiale réalisée sur la station d'épuration.

2. La ligne du BPU L2P02 correspond aux prélèvements sur 1 point.

Le BPU a été détaillé par analyse afin d'entreprendre par la suite des analyses ponctuelles sur 1 point précis sur le système de collecte ou en sortie d'un industriel afin de répondre au diagnostic vers l'amont qui découlera de la campagne initiale réalisée sur la station d'épuration.

3. La ligne du BPU L2P03 correspond aux prélèvements sur 1 point.

Le BPU a été détaillé par analyse afin d'entreprendre par la suite des analyses ponctuelles sur 1 point précis sur le système de collecte ou en sortie d'un industriel afin de répondre au diagnostic vers l'amont qui découlera de la campagne initiale réalisée sur la station d'épuration.

4. La ligne du BPU L2P03 comprend bien la mesure de débit.

La ligne su BPU L2P04 correspond bien à un asservissement au temps dans le cadre ou la mise en place de la mesure de débit n'est pas possible. Cette ligne concerne avant tout la recherche de molécules bien précise en sortie d'un industriel ou dans le cadre du diagnostic vers l'amont afin d'en vérifier la présence.

5. Pour la campagne initiale de 6 bilans en entrée et en sortie de la station d'épuration de Château-Thierry, pas d'intervention en espace confinée.